

LA LETTRE DE L'ÉPARGNE SALARIALE

**Nos revendications et notre action CFDT pour l'Épargne Salariale
(sujets d'actualités, négociations, gestion de l'épargne, ...).**

Au sommaire de
cette lettre :

1. Intéressement & Participation
2. Bilan 2014 des placements PEG et PERCO
3. Cap'Orange : au travail !!!
4. Placement de la Participation : de petites évolutions
5. L'épargne salariale, l'affaire de tous !
6. Calculer votre investissement solidaire
7. Indemnité de Congés Payés (I.C.P.)



Intéressement & Participation

Le printemps est là, les résultats aussi !

Avec la publication des résultats annuels de l'entreprise, vient la confirmation que les **accords précédemment négociés par la CFDT sur l'intéressement et la participation**, apportent les résultats escomptés pour les salariés:

| Pour un salaire brut annuel | Intéressement | Participation | Global ⁽¹⁾ / variation 2014 | % du salaire / variation 2014 |
|-----------------------------|---------------|------------------------|--|-------------------------------|
| 20 000 € | 1 670 € | 1 040 € ⁽²⁾ | 2 710 € / +60 € | 13,6% / 13,25% |
| 30 000 € | 1 920 € | 1 140 € | 3 060 € / +50 € | 10,2% / 10,03% |
| 40 000 € | 2 170 € | 1 420 € | 3 590 € / +50 € | 9,0% / 8,85% |
| 50 000 € | 2 420 € | 1 700 € | 4 120 € / +50 € | 8,2% / 8,14% |
| 60 000 € | 2 670 € | 1 980 € | 4 650 € / +60 € | 7,8% / 7,65% |
| 70 000 € | 2 920 € | 2 260 € | 5 180 € / +50 € | 7,4% / 7,32% |
| 80 000 € | 3 170 € | 2 540 € | 5 710 € / +60 € | 7,1% / 7,06% |

(1) Montants sur la base d'un temps plein et d'une présence toute l'année 2014 (versé au prorata temporis).

(2) Le calcul du 1er niveau de salaire prend en compte le salaire plancher prévu par l'accord.

Commentaires CFDT:

Malgré un retrait du chiffre d'affaire 2014 à 39,4 Md€ et de l'EBITDA à 12,2 Md€ de 2,5% par rapport à 2013, **le total des primes d'intéressement et de participation est encore supérieur à celui versé l'année dernière.**

L'intéressement : Son montant est calculé sur l'Indicateur de Performance Opérationnelle (IPO), qui est financier, et sur l'indicateur sur la qualité de service perçu par le client (IQSC). Avec l'atteinte des objectifs de 2014, **5% de la masse salariale (le maximum possible) sont consacrés au paiement de cette prime.** Pour un salaire annuel moyen de 44 800 € et une présence à temps plein toute l'année 2014, cela représente 2 300 € soit 4,5% de plus que ce qui a été versé l'année dernière.

La participation : Cet accord donne aussi les résultats attendus grâce à la nouvelle formule de calcul renégociée l'an passé qui permet d'atteindre des montants acceptables. Malgré la conjoncture, l'enveloppe financière réservée à la participation s'élève à 163 M€ (167 M€ en 2013), qui sans renégociation aurait été très nettement inférieure. Pour un salaire moyen, la prime équivaut à 1 550€.

Des modalités de calculs qui rééquilibrent en faveur des basses rémunérations (tableau ci-dessus). Ces deux primes de participation et d'intéressement cumulées représentent une moyenne de 3 840 € par salarié (8,6% du salaire), soit un peu plus d'un mois de salaire. **Ce résultat est le fruit de la négociation et des principes portés par la CFDT : équité, solidarité, justice sociale.**

Retrouvez cette lettre et nos informations CFDT sur Intr@noo / Espace syndicats

Et sur Internet:

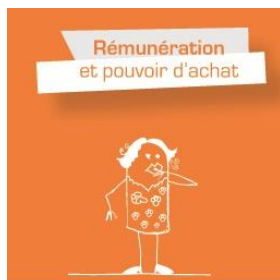
<http://cfdt-ftorange.fr>

<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_FTOrange



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité d'Orange
Inscrivez-vous ! contact@cfdt-orange.fr



Bilan 2014 des placements dans les fonds PEG et PERCO

Comme chaque début d'année, c'est l'heure des bilans (*sources AMUNDI-gestionnaire des fonds PEG/PERCO*).

La CFDT, dans un souci de transparence, vous informe régulièrement, sur vos placements vous donnant ainsi toutes les clés nécessaires pour vos futurs investissements (*dont le rendement reste aléatoire suivant les supports*).



Plan d'Épargne Groupe (PEG) :

Avec un encours de 2,89 milliards d'euros que se partagent 144 543 porteurs de parts (*retraités et anciens salariés compris*), le PEG d'Orange est un des plus importants de l'hexagone. 60,1 % de cet encours est investi dans les actions Orange (*Fonds Orange action et Cap Orange 2014*). C'est dire la confiance des salariés dans la capacité de leur entreprise (*en tout cas sur le long terme*).

Les fonds du PEG au 31 décembre 2014 :

| FONDS | Nombre de porteurs | Actif géré | % du fond | Flux Annuels | |
|-------------------|--------------------|------------|-----------|--------------|----------|
| | | | | Versements | Retraits |
| Orange Actions | 16 351 | 1514,2 M€ | 52,40% | 117,9 M€ | 121,8 M€ |
| CAP' Orange 2014 | 31 662 | 223 M€ | 7,70% | 156,6 M€ | 3,7 M€ |
| Evolutis | 87 402 | 800,9 M€ | 27,70% | 50,4 M€ | 55,6 M€ |
| Equilibris | 65 541 | 317,7 M€ | 11,00% | 25,3 M€ | 30,3 M€ |
| Dynamis Solidaire | 14 390 | 29,8 M€ | 1,00% | 4,6 M€ | 1,3 M€ |
| Solocal Actions | 10 605 | 4,7 M€ | 0,20% | (*) | 0,4 M€ |

(*) Ce fonds ne peut plus être alimenté.



Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO):

Le PERCO totalise 872 millions d'euros d'encours pour 85 871 adhérents (*67 865 salariés, 12 436 retraités, 5 570 anciens salariés*). Le montant des avoirs a progressé de 15,7 % par rapport à 2013. L'encours moyen global est passé de 8 962 € en 2013 à 10 144 € en 2014. Le support préféré des futurs retraités reste l'obligataire.

Les fonds du PERCO au 31 décembre 2014 :

| FONDS | Nombre de porteurs | Actif géré | % du fond | Flux Annuels | |
|--------------------------|--------------------|------------|-----------|--------------|----------|
| | | | | Versements | Retraits |
| Orange Perco Obligations | 61 054 | 296,5 M€ | 34,00 % | 29,9 M€ | 10,2 M€ |
| Orange Perco Actions | 58 111 | 239,6 M€ | 27,50 % | 20,1 M€ | 8,4 M€ |
| Orange Perco Monétaire | 60 951 | 238,3 M€ | 27,30 % | 23,2 M€ | 14,4 M€ |
| Perco Intégral | 24 197 | 75,8 M€ | 8,70 % | 22,9 M€ | 1 M€ |
| FIEDS (*) | 10 643 | 21,7 M€ | 2,50 % | 2,2 M€ | 0,7 M€ |

(*) Fongepar Insertion Emplois Dynamique Solidaire



Les motifs de rachats anticipés :

L'acquisition de la résidence principale reste le principal motif de rachat (*avant disponibilité légale*). 1 167 salariés ont bénéficié de ce retrait anticipé. Il y a eu 1 611 retraits pour retraite en 2014.

Cap'Orange : au travail !!!

Assemblée Générale 2015 des actionnaires : la CFDT à l'offensive !

Sur les 29 résolutions présentées au débat du conseil, une concerne le montant du dividende. **L'occasion pour la CFDT de déposer une résolution pour limiter le dividende à 0,50 € par action contre 0,60 € proposés par la direction.** En effet, même si le résultat 2014 d'Orange est honorable, le chiffre d'affaire baisse encore et les marges se font surtout par économie de fonctionnement.

Cette réduction de dividende représente 365 M€, permettrait 2 000 embauches et boosterait l'investissement.

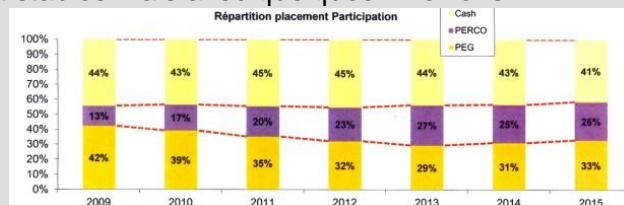
Adoptée par l'ensemble des représentants des salariés (l'Association des Actionnaires Salariés du Groupe Orange comprise), à l'exception de la CGT et l'abstention de FO, cette résolution l'a emporté face à celle de la direction. Elle sera donc défendue par le fonds Cap'Orange à l'AG des actionnaires 2015 (qui reste la seule à l'approuver en dernier ressort). La CFDT s'est opposée aux rémunérations 2014 de S. RICHARD (1,324 M€) et de G. PELLISSIER (1,073 M€) injustifiées en ces temps de rigueur salariale et d'efforts budgétaires.

La CFDT soutient les résolutions proposant des offres réservées au personnel (type Cap'Orange) incluant un prix préférentiel et un abondement. Cette dynamique favorise l'actionnariat salarié et l'objectif de 10% du capital de l'entreprise détenu par le personnel.

Placement de la Participation : de petites évolutions

En 2015, les choix de placement restent stables mais avec quelques inflexions.

Si 41% des salariés ont choisi de toucher en cash leur prime (43% en 2014), 26% l'ont placé dans le PERCO (+1%) et 33% dans le PEG (+2%) privilégiant les fonds Evolutis et Orange actions.



L'épargne salariale, l'affaire de tous !

L'épargne salariale progresse par l'Intéressement et la Participation aux résultats des entreprises qui touchent de plus en plus de salariés. Plus de 50% du personnel du groupe Orange placent ces primes dans le PEG (Plan d'Épargne Groupe) et/ou le PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif). Près de 4 Md€ d'encours s'investissent dans l'économie réelle.

Au-delà de l'aspect financier, les salariés savent que l'argent est synonyme de pouvoir, les gros investisseurs et les banques le prouvent tous les jours. Via les fonds où ils placent leur épargne, **les salariés détiennent une partie de ce pouvoir, et la CFDT agit donc pour eux dans la durée dans les conseils de surveillance ou autres instances gérant des fonds.**

L'actionnariat salarié doit être capable de communiquer sur les raisons qui lui font opter pour un achat d'obligations ou d'actions de l'entreprise comme de justifier un refus d'investissement : les choix ne sont pas neutres, et même si les effets ne sont pas toujours immédiats, un refus de placement dans une entreprise joue sur la gouvernance et le choix d'investir ou non dans une entreprise met en pression ses dirigeants.

Cela impose de s'organiser et regrouper nos forces d'épargne pour œuvrer de concert et populariser nos sensibilités et les souhaits des salariés. **Pour sa part, la CFDT opte pour le label ISR (Investissement Socialement Responsable)** et une épargne responsable dans des entreprises ou des fonds solidaires. L'ISR pousse dans la bonne direction et oblige les entreprises à se montrer plus vertueuses si elles veulent accéder à ces fonds labélisés qui progressent dans l'univers de « la finance ».

Avec l'épargne salariale, l'amélioration du comportement des entreprises devient l'affaire de tous ! L'engagement des équipes syndicales à structurer et mettre marche ce mouvement pèsera significativement dans un futur proche et plus citoyen.

Calculer votre investissement solidaire dans le PEG-PERCO

L'investissement solidaire dans les PEE (*Plan d'Épargne Entreprise*) est limité à l'ouverture d'un seul fonds solidaire parmi les fonds d'un Plan d'Entreprise, sans dépasser 10% de produits solidaires et, dû la fluctuation des cours, contraint à engager en gestion moins de 10%.

Le PEG d'Orange qui investit dans 6 fonds, c'est le fonds « Dynamis Solidaire » qui investit à 91% dans la santé et l'énergie et à 9% dans l'économie solidaire.

Le PERCO d'Orange qui investit dans 8 fonds, c'est le fonds « Fongepar Insertion Emploi Dynamique Solidaire » qui investit à 6,5% en produits solidaires.

Ensemble, ils représentent 0,113% de produits solidaires dans les avoirs du PEG-PERCO d'Orange fin 2014 (4,25 M€ sur 3 762 M€). C'est 10 fois moins que la proposition Finansol, (*spécialiste français du domaine*). Lors de sa semaine de promotion annuelle de l'investissement solidaire de novembre 2014, il affichait un objectif de 1% des investissements pour des produits solidaires sans recherche du seul rendement justifié surtout par une « compensation de l'érosion de l'inflation » et la volonté de « faire travailler l'argent ».

Cette faible proportion dans l'épargne PEG-PERCO est attribuable :

- ✂ A cette précaution des 10% maximum sur les seuls fonds à impacts solidaires.
- ✂ Aux choix de chacun face aux incitations concurrentes des autres fonds.

Chacun peut s'évaluer sur l'exemple de Mme « BonneMèredeFamilleOrange » qui a épargné :

- ✂ 8 000€ sur le PEG Orange, dont 500€ sur le fonds « Dynamis Solidaire » ; elle a une épargne solidaire de 45€ (50€ de cible maxi).
- ✂ 2 000€ sur le PERCO Orange, dont 100€ sur le fonds « Fongepar Insertion Emploi Dynamique Solidaire », elle a une épargne solidaire de 6,5€ (10€ de cible maxi).
- ✂ Bilan : 51,5€ sur ses 10 000€ d'épargne : 0,515% soit 0,6% (60€) de cible maxi.

En acceptant que les 90% complémentaires des fonds à impacts solidaires proposés par le PEG et le PERCO ne compromettent pas fortement son envie de rendement, Mme « BonneMèredeFamilleOrange » peut se rapprocher de l'objectif Finansol de 1% solidaire en jouant 10% de ses avoirs dans les fonds spécialisés du PEG et du PERCO d'Orange lors de ses nouveaux apports ou par arbitrages. Elle passera alors à un portefeuille type 1% Finansol en réaffectant son épargne :

- ✂ 8 000€ sur le PEG Orange, dont 800€ sur le fonds « Dynamis Solidaire » ; elle cible ainsi un maximum de 80€) avec un déplacement de 300€.
- ✂ 2 000€ sur le PERCO Orange, dont 200€ sur le fonds « Fongepar Insertion Emploi Dynamique Solidaire » ; elle cible ainsi un maximum de 20€ avec un déplacement de 100€.
- ✂ Bilan : elle cible un maximum de 1% (100€) de son épargne entreprise sur des produits solidaires et elle a déplacé 400€ supplémentaires vers les 2 fonds à impacts solidaires.

Indemnité de Congés Payés (I.C.P.)

Depuis plus de 10 ans, la direction d'Orange et les Organisations Syndicales étaient en conflit à propos de l'Indemnité de Congés Payés, de la PVV des vendeurs en boutique aux problèmes des primes managériales en passant par tout le variable qui gravite autour de la rémunération. **Depuis ces années, la CFDT voulait aussi trouver une solution sans opposer le personnel et ses statuts.**

Des organisations syndicales (OS) ont choisi de saisir la Justice pour faire valoir le droit pour les seuls ACO. La demande CFDT d'une négociation sur ce sujet avait été refusée au prétexte du traitement judiciaire.

Après une longue procédure juridique, un mécontentement grandissant du personnel et une vision dégradée de l'encadrement sur la position de la direction, celle-ci accepte enfin de nous écouter et de nous entendre. À l'issue de 2 réunions avec les OS, la direction décide d'une « Délibération Sociale » (*unilatérale, donc*).

Dorénavant, l'ICP impactera toutes les parts variables commerciales ou managériales (*quelle qu'en soit la fréquence*), pour les cadres et non cadres, ACO et AFO.

Quand on pense que plusieurs années en arrière la CFDT demandait déjà une telle négociation sans déséquilibre entre les différents statuts.

Quelle perte de temps !

